

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 24 juin 2013

Séance du 5 juin 2013

28 Troisième édition de la soirée des talents creillois - approbation du règlement et détermination des prix

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M.TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
37

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. KCHOK

M. VILLEMMAIN

Mme CARLIER

M. BERNARD-LUNEAU

M.SZPIRKO

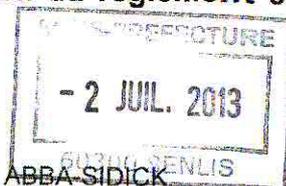
M. CABARET

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

M. NACHITE



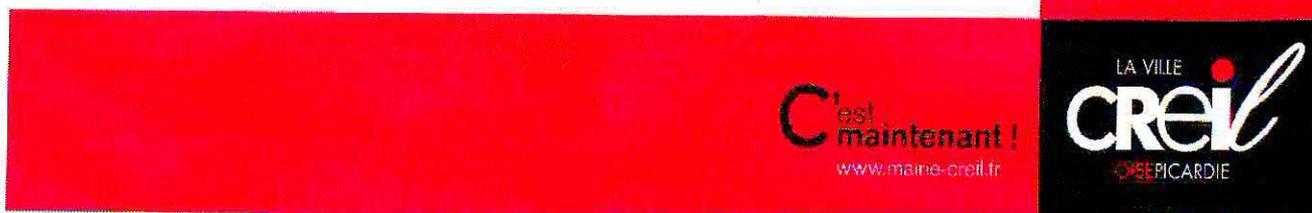
Madame Danièle CARLIER, maire adjointe, expose :

La ville de Creil organise, le 5 décembre 2013, au théâtre de la Faïencerie, la troisième édition du concours : « soirée des talents creillois ».

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques ou morales résidant ou agissant sur le territoire de la commune en participant activement à la vie locale au sein d'une structure creilloise, et ayant permis un rayonnement de Creil et de ses habitants à différentes échelles.

L'objectif est donc de valoriser les talents creillois quels que soient les domaines de compétences.

Une campagne de recrutement sera lancée à partir du 1^{er} juillet 2013 et jusqu'au 15 septembre 2013. Un jury paritaire désigné par monsieur le Maire sera constitué. Ce jury, présidé par madame Nicole CAPON, première adjointe aura la responsabilité de délibérer afin d'attribuer les prix aux candidats.



maintenant !

Les lauréats recevront un trophée ainsi qu'une dotation pour les encourager à poursuivre leurs actions ou leurs projets.

Place	Valeur du prix en euros	Place	Valeur du prix en euros
1 ^{ère}	1500 €	6 ^{ème}	500 €
2 ^{ème}	1200 €	7 ^{ème}	500 €
3 ^{ème}	1000€	8 ^{ème}	500 €
4 ^{ème}	800 €	9 ^{ème}	300 €
5 ^{ème}	800 €	10 ^{ème}	300 €
Somme total des prix 7 400 €			

Les trophées et les prix seront remis lors de la réception du 05 décembre 2013, d'abord sous forme de chèque fictif aux couleurs de la ville. Puis un virement bancaire sera effectué sur le compte du lauréat.

Il vous est demandé :

- d'approuver le règlement de la « soirée des talents creillois annexé à la présente délibération
- d'approuver le montant des dotations attribuées aux lauréats

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Citoyenneté, développement durable », en date du 5 juin 2013,
Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,
Vu le règlement de la « soirée des talents creillois » annexé à la présente délibération,
Considérant la nécessité d'accompagner et de soutenir l'émergence de projets, d'actions en récompensant les hommes et les femmes qui œuvrent sur le territoire de Creil,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le règlement de la « soirée des talents creillois ».

Article 2 : d'approuver le montant des dotations versées aux lauréats

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6714/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13
et publication ou notification le... 2/07/13
CREIL, le... 2/07/13...

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

